

BUAIS ET SON HISTOIRE



LES LEGS

.....

Legs Tencé . Le 27 janvier 1829, Michel Pierre Alexandre Tencé, prêtre, desservant la chapelle de Pontmain, en la commune de Saint Ellier, canton de Landivy (Mayenne), légua douze cents francs en faveur des pauvres de la commune de Buais, à perpétuité, le logement, la nourriture, le coucher, les vêtements.

A l'enfant dernier né du mariage de Michel Cousin et d'Angélique Beaudouin, demeurant au village de Sainte Anne, une somme de soixante francs.

Douze cents francs à la fabrique de la commune de Sainte Anne.

Legs Nicolle : Le 23 avril 1846, Anne Nicolle, vivant de ses biens demeurant est domiciliée au presbytère chez Mr Nicolle, curé de Buais, a légué à la fabrique de l'église de Buais, une rente annuelle et perpétuelle de trente livres au capital de 600 livres.

Legs Nicolle : Le 23 juillet 1863, Mr Jean-Martin Nicolle, prêtre desservant la commune de Buais, légua à la fabrique de l'église de

Buais son mobilier estimé à 9000 livres et un morceau de terre de cinq ares. Le tout fut vendu aux enchères.

Legs Lucas : Le 15 décembre 1865, Jean Julien Lucas, propriétaire, demeurant à Paris, étant malade de corps, mais sain d'esprit et de mémoire, entendant, couché dans un lit placé sous l'alcôve d'une chambre au second étage rue du Cherche midi à Paris, a reçu le notaire Sebert et les témoins pour dicter son testament. Il lègue entre autres destinataires, aux pauvres de la commune de Sainte Anne Buais, six mille francs.

Legs Equarant. Le 1^{er} décembre 1870, Paul Equarant, cultivateur à Sainte Anne de Buais, lègue après sa mort tous les biens et meubles à Virginie Marie Gaillard, mon épouse qui devra verser aux pauvres de la commune de Sainte Anne de Buais, six cent francs.

Legs Choinel : Le 26 décembre 1893, Mr le maire de Buais, fait part d'une lettre reçue de la sous-préfecture de Mortain, par laquelle Jean-Marie Choinel, de son vivant receveur des contributions indirectes à Saint Pierre sur Dives (Calvados), lègue à la commune de Buais, 1000 francs dont l'intérêt principal devra être employé chaque année à l'entretien à la sépulture du testamentaire. Le conseil municipal refuse ce legs pour lequel cette démarche est plutôt une charge pour la commune qu'un bien fait.

Legs Lepaintheur. Le 21 novembre 1896, Charles Victor Emmanuel Lepaintheur, docteur médecin au Teilleul, légua au bureau de bienfaisance de Buais, pour les pauvres de la commune 3% sur l'état.

Legs Leroux. Louis Leroux, cultivateur, légua à la caisse des écoles en 1915, une somme de mille francs payable six mois après son décès, a distribué des aliments chauds aux enfants fréquentant les écoles de Buais, dont les parents sont pauvres.

Une somme de mille francs, dont le revenu sera employé à créer un prix d'histoire à l'école des garçons de Buais.

Legs Rouel. Le 15 juin 1919 Mr Trouvé faisant fonction de maire communique au conseil la copie du testament : Pierre Rouel, décédé à Paris le 22 mars 1917 a légué à ,la commune de Buais une rente annuelle et perpétuelle de deux cent francs qui sera chaque année le 15 aout versé à une jeune fille vertueuse de cette commune,. Une somme de dix milles francs et léguée au bureau de bienfaisance.

Legs Bellaize. Mr Bellaize, était un marchand forain qui achetait infatiguement des objets, boutons, rubans, lacés, fils, ... enfin tous ce qui se vendait dans une mercerie et comble de l'ironie il habitait au village de la Mercerie. Il partait sur les routes avec une petite voiture à bras, parcourant des milliers de kilomètres chaque année. Il mourrut à St Hilaire 16 aout 1920, sans héritier, il légua par testament toute sa fortune à la commune de Buais, qui fut répartie par un versement de 80 Francs à la soupe des écoliers, 400 francs au cimetièrre et une partie du reste à venir en aide aux familles les plus nécessiteuses de la commune. Le 2 avril 1922 les immeubles de la Mercerie furent vendus par la commune pour une somme de 2 000 Francs, cette somme fut employée à la restauration des bâtiments communaux.

.....

Extrait des archives de la mairie de Buais, déposées aux Archives Départementale de la Manche (AD).

Mise en page par Jean-Pierre Hamon, le 12 décembre 2019.

Archives du moulin de Buais.

Illustra : Web.

.....

